

PASS SPORT 5^{ÈME}

L'AIDE DU DÉPARTEMENT
POUR FAIRE DU SPORT



FAQ BÉNÉFICIAIRES (FOIRE AUX QUESTIONS)

Pass Sport 5^{ème} 2022

Up

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

TABLE DES MATIERES

1. QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT 5EME ?.....	3
2. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PASS SPORT 5EME ?.....	3
3. COMMENT DOIS-JE CREER MON COMPTE BENEFICIAIRE ?	3
4. COMMENT MODIFIER MON PROFIL ?	3
5. QUELLE EST LA DATE DE VALIDITE DU PASS SPORT 5EME ?	3
6. QUI VALIDE MA DEMANDE DE PASS SPORT 5EME ?.....	4
7. OU UTILISER MON PASS SPORT 5EME ?.....	4
8. COMMENT VOIR MON COMPTE, MES E.COUPONS UTILISES ET RESTANT ?.....	4
9. J'AI GENERE UN BON D'ECHANGE AUPRES D'UN PARTENAIRE, JE SUIS DONC INSCRIT.E ?.	4
10. LA STRUCTURE DANS LAQUELLE JE SOUHAITE UTILISER MON E.COUPON NE CONNAIT PAS LE DISPOSITIF OU N'EST PAS REFERENCEE PARMIS LES PARTENAIRES DU PASS SPORT 5EME, COMMENT FAIRE ?	4
11. QUELQU'UN A FAIT LA DEMANDE POUR MOI, MAIS JE N'AI PAS CREE LE COMPTE, COMMENT PUIS-JE AVOIR LES INFORMATIONS DE MON PASS SPORT 5EME ?	4
12. MA DEMANDE DE PASS SPORT 5EME EST INCOMPLETE OU LES DOCUMENTS SONT NON CONFORMES. POURQUOI ?.....	5
13. JE SUIS HEBERGE, QUELS DOCUMENTS FOURNIR COMME JUSTIFICATIF DE DOMICILE ? ...	5
14. QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE CONFORMES ?	6
15. JE SUIS EN COURS DE DEMENAGEMENT, A QUELLE ADRESSE FAIRE LA DEMANDE ?.....	6
16. LE STATUT DE MA DEMANDE INDIQUE « DOUBLON POTENTIEL », QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?	6
17. LE STATUT DE MA DEMANDE INDIQUE « A REVERIFIER », QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?.....	6
18. LE STATUT DE MA DEMANDE INDIQUE « EN ATTENTE DE VALIDATION », QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?	7
19. LE STATUT DE MA DEMANDE INDIQUE « REFUSE », QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?.....	7
20. LE STATUT DE MA DEMANDE INDIQUE « INCOMPLETE », QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?.....	7
21. QUAND VAIS-JE POUVOIR UTILISER MON PASS SPORT 5EME ?	7
22. QUE FAIRE SI LA VALEUR DE MON E.COUPON NE CORRESPOND PAS EXACTEMENT AU MONTANT DE LA PRESTATION ?	7
23. J'AI FAIT MA DEMANDE DE PASS SPORT 5EME, QUE DOIS-JE FAIRE MAINTENANT ?.....	7
24. JE NE TROUVE PAS LA REPONSE A MA QUESTION	8

1. Qu'est-ce que le Pass Sport 5ème ?

Le Pass Sport 5ème est une aide départementale de 100 euros, sous forme de e-coupon, remis aux élèves de 5ème inscrits dans un collège du département et habitant en Seine-Saint-Denis, afin de financer la pratique d'une activité physique et sportive dans les clubs et associations du département partenaires du dispositif.

2. Comment faire une demande de Pass Sport 5ème ?

Afin de demander un e.pass et profiter de ses avantages, le parent ou représentant légal du collégien doit d'abord créer un compte sur [le site web](#) ou l'application mobile **E-Pass Seine-Saint-Denis**. Dans la rubrique « **Les e.pass** », vous pourrez ensuite cliquer sur le bouton « **demande le e.pass** ».

3. Comment dois-je créer mon compte BENEFICIAIRE ?

Pour créer votre compte, il vous suffit de cliquer sur le lien « **Créer un compte** » sur le site dédié [Pass Sport 5ème du Département](#) ou télécharger l'appli mobile **E-Pass Seine-Saint-Denis**.

Puis renseignez le court formulaire en ligne. Vous recevrez ensuite un mail d'activation sur votre boîte mail. Cliquez sur le lien. Votre compte est créé.

4. Comment modifier mon profil ?

A partir de l'application mobile **E-Pass Seine-Saint-Denis** : ouvrez « **mon profil** » (en bas à droite) puis « **mes informations personnelles** ». Enregistrez avant de fermer la page.

A partir de votre compte sur la plateforme web [Pass Sport 5ème](#) : cliquez sur votre nom (en haut à droite) et ouvrez « **mon profil** ». Enregistrez avant de fermer la page.

Attention, une fois votre demande validée, vos données ne sont plus modifiables. Pour les mettre à jour, il faut contacter la hotline au **01 76 49 29 00** (appel gratuit).

5. Quelle est la date de validité du Pass Sport 5ème ?

Le Pass Sport 5ème est valable, donc utilisable chez les partenaires de l'opération, jusqu'au 10 décembre 2022.

6. Qui valide ma demande de Pass Sport 5ème ?

C'est le Département qui contrôle votre éligibilité et valide votre demande au regard des pièces justificatives transmises. Vous pouvez pour tout complément d'information contacter le numéro dédié **01 76 49 29 00**.

Après validation, votre Pass Sport 5ème sera actif et prêt à être utilisé immédiatement.

7. Où utiliser mon Pass Sport 5ème ?

Pour connaître les lieux d'utilisation de votre Pass Sport 5ème, vous pouvez consulter la liste des partenaires sur votre appli E-Pass Seine-Saint-Denis ou sur le site [Pass Sport 5ème](#). Cette liste est mise à jour en permanence, n'hésitez pas à la consulter régulièrement.

8. Comment voir mon compte, mes e.coupons utilisés et restant ?

Pour suivre votre compte en temps réel, vos coupons déjà utilisés et en attente, allez dans la rubrique « **mon activité** ».

9. J'ai généré un bon d'échange auprès d'un partenaire, je suis donc inscrit.e ?

Non, le bon d'échange ne constitue pas une réservation. Il s'agit d'un simple mode de paiement. Vous devez impérativement présenter ce bon au partenaire afin d'obtenir votre licence sportive ou régler votre adhésion.

10. La structure dans laquelle je souhaite utiliser mon e.coupon ne connaît pas le dispositif ou n'est pas référencée parmi les partenaires du Pass Sport 5ème, comment faire ?

Si la structure ne figure pas dans la liste des partenaires, ou ne dispose pas de QR code, c'est qu'elle n'a pas encore signé de convention de partenariat avec le partenaire du Département, le groupe Up. Si cette structure souhaite devenir partenaire du Pass Sport 5ème ou souhaite en savoir plus sur le dispositif, elle peut contacter le Département par mail à l'adresse ps5@seinesaintdenis.fr

11. Quelqu'un a fait la demande pour moi, mais je n'ai pas créé le compte, comment puis-je avoir les informations de mon Pass Sport 5ème ?

Pour des raisons liées à la protection des données personnelles, nous ne sommes pas en mesure de divulguer ce type d'information. Nous vous invitons à vous rapprocher de la personne qui a fait la demande pour vous.

12. Ma demande de Pass Sport 5ème est incomplète ou les documents sont non conformes. Pourquoi ?

Pour vérifier votre éligibilité au dispositif, le Département a besoin de pièces justificatives de votre domicile datées de l'année en cours.

Les documents acceptés sont les suivants :

- Facture d'eau
- Facture d'électricité
- Facture de gaz
- Facture de téléphone (y compris de téléphone mobile)
- Quittance ou attestation d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement
- Titre de propriété
- Quittance de loyer
- Attestation titulaire de contrat (EDF, gaz)

Les documents peuvent être non-conformes pour plusieurs raisons :

* un justificatif de domicile ne datant pas de 2022

** un justificatif qui n'est pas au nom du demandeur :

Si vous êtes hébergé par un parent, un tiers et ne pouvez pas fournir un justificatif à votre nom, vous devez fournir :

- Un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge
- Une attestation sur l'honneur datée et signée par votre hébergeur indiquant que vous habitez bien à cette adresse
- Une copie de la pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de votre hébergeur.

13. Je suis hébergé, quels documents fournir comme justificatif de domicile ?

Si vous êtes hébergé par un parent, un tiers et ne pouvez pas fournir un justificatif à votre nom, ces trois documents doivent être fournis :

- un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge
- une attestation sur l'honneur datée et signée par votre hébergeur indiquant que vous habitez bien à cette adresse
- une copie de la pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de votre hébergeur.

14. Quels sont les justificatifs de domicile conformes ?

Sont considérés comme justificatifs de domicile conformes :

- Facture d'eau
- Facture d'électricité
- Facture de gaz
- Facture de téléphone (y compris de téléphone mobile)
- Quittance ou attestation d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement
- Titre de propriété
- Quittance de loyer
- Attestation sur l'honneur d'hébergement fait par l'hébergeur
- Attestation titulaire de contrat (EDF, gaz)

15. Je suis en cours de déménagement, à quelle adresse faire la demande ?

Il convient d'indiquer votre nouvelle adresse et de déposer le justificatif de domicile correspondant.

Si vous êtes en cours de déménagement, vous devez disposer d'un justificatif de domicile (ouverture de compteur d'eau ou d'électricité par exemple).

16. Le statut de ma demande indique « doublon potentiel », qu'est-ce que cela veut dire ?

Un doublon potentiel indique qu'il est possible que plusieurs demandes aient été effectuées pour un même bénéficiaire.

Les demandes en doublon potentiel peuvent être débloquées ou refusées. Vous serez informé(e) par mail. Pensez à vérifier votre dossier spam/courrier indésirable.

17. Le statut de ma demande indique « A REVERIFIER », qu'est-ce que cela veut dire ?

Une demande « à révérifier » signifie que votre éligibilité au Pass Sport 5ème n'a pas pu être validée. Vous avez sans doute ajouté des pièces justificatives et le Département doit procéder à une nouvelle vérification. Vous serez informé par mail de l'évolution de votre demande. Pensez à contrôler votre dossier spam / courrier indésirable.

18. Le statut de ma demande indique « en attente de validation », qu'est-ce que cela veut dire ?

Une fois votre demande enregistrée, celle-ci va faire l'objet d'une instruction – validation, pour confirmer votre éligibilité au dispositif.

Vous recevrez par la suite un email vous indiquant si votre demande est conforme et validée ou non.

Dans le cas où celle-ci serait non-conforme ou incomplète, l'email vous indiquera la raison.

19. Le statut de ma demande indique « refusé », qu'est-ce que cela veut dire ?

Au regard de votre dossier, vous ne répondez pas aux critères d'éligibilité du dispositif.

20. Le statut de ma demande indique « incomplète », qu'est-ce que cela veut dire ?

Votre demande est indiquée « **incomplète** » car un ou plusieurs éléments lors de la création de compte ou pièces sont manquants ou non conformes.

Dans ce cas un email de notification vous a été adressé.

21. Quand vais-je pouvoir utiliser mon Pass Sport 5ème ?

Votre Pass Sport 5ème est utilisable dès la validation de votre demande, dont vous serez informé par mail, et jusqu'au 10 décembre 2022

22. Que faire si la valeur de mon e.coupon ne correspond pas exactement au montant de la prestation ?

La valeur de votre e.coupon correspond à la participation du Département de la Seine-Saint-Denis pour le paiement de votre licence sportive auprès des partenaires. Si le montant est dépassé, vous devrez compléter par tout autre moyen de paiement de votre choix la somme que vous devez au partenaire.

Si le montant de votre licence est inférieur, vous pourrez utiliser le solde restant auprès d'autres partenaires.

23. J'ai fait ma demande de Pass Sport 5ème, que dois-je faire maintenant ?

Vous avez créé votre compte Pass Sport 5ème et fait votre demande de Pass Sport 5ème. Votre demande va être étudiée et vous recevrez par la suite un email vous indiquant si votre demande est validée ou non.

Une fois votre demande validée, vous pourrez profiter immédiatement de votre aide départementale de 100€.

24. Je ne trouve pas la réponse à ma question

Contactez l'assistance au **01 76 49 29 00** du lundi au vendredi de 9h à 19h (prix d'un appel local).

Vous pouvez aussi consulter le tutoriel vous concernant en cliquant [ici](#).